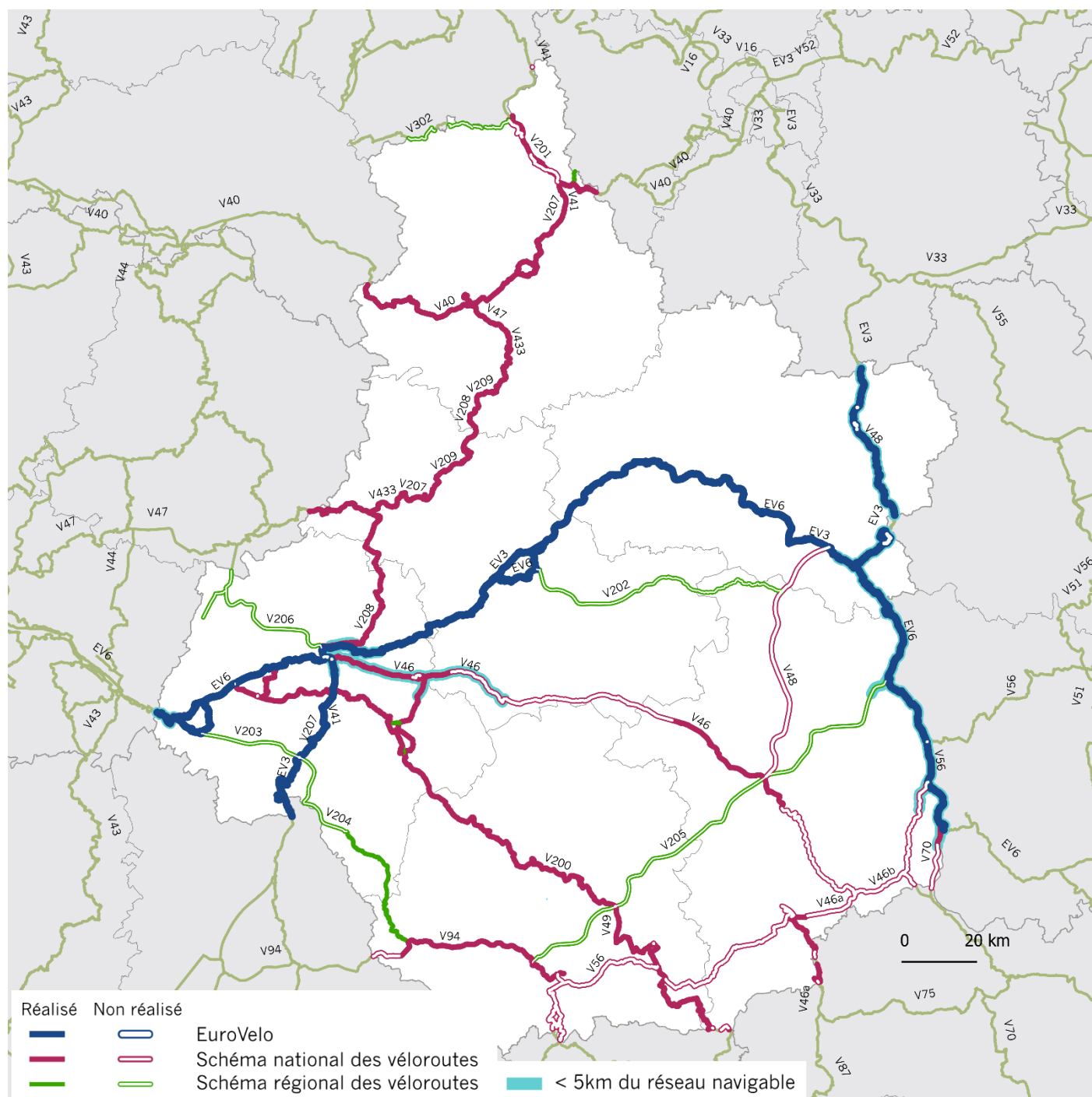


Réseau cyclable régional

✓ Bilan 2020 : 164 kilomètres ouverts dans l'année,
64 % du Schéma régional des véloroutes réalisé



*Les données présentées ici sont issues des contributions transmises par les collectivités à Vélo & Territoires (listées ci-après). Faute de donnée récente, l'information exploitée est celle d'une année antérieure.

La région Centre-Val de Loire est dotée d'un Schéma régional des véloroutes depuis 2005. La dernière version, validée en 2018, compte 2 372 km d'itinéraires, dont 1 923 km inscrits au Schéma national des véloroutes (81 %).

En 2020, 164 km de véloroute ont été ouverts sur ce Schéma régional. Les ouvertures les plus notables concernent L'Indre à vélo (V49), avec 70 km de site partagé (dont 5 km communs avec la V56), et la V46 avec 48 km de site propre.

Au 1^{er} janvier 2021, 1 524 km du Schéma régional sont réalisés (64 %), dont 430 km en site propre et 1 094 km en site partagé.

Enfin, 329 km (14 %) du linéaire régional est situé à proximité d'un canal du réseau navigable. L'EuroVelo 6 - La Véloroute des Fleuves, dans sa partie est, et la V46 contribuent particulièrement à cette dimension fluvestre.

	Total	Réalisé					Non réalisé	
	Km	Site propre		Site partagé		%	Km	%
Schéma régional des véloroutes	2 372	430	18%	1 094	46%	64%	847	36%
dont Schéma national des véloroutes	1 923	427	22%	1 027	53%	76%	469	24%
dont EuroVelo	604	235	39%	363	60%	99%	6	1%
Proximité du réseau navigable								
dont < 5 km	329	171	52%	112	34%	86%	46	14%
dont < 150 m	134	95	71%	24	18%	89%	14	11%

Les contributeurs de l'Observatoire national des véloroutes

6 collectivités

En 2020, 6 collectivités de Centre-Val de Loire ont contribué à l'Observatoire national des véloroutes en transmettant leurs données actualisées :

Région

Centre-Val de Loire

Départements

Indre

Indre-et-Loire

Loiret

EPCI

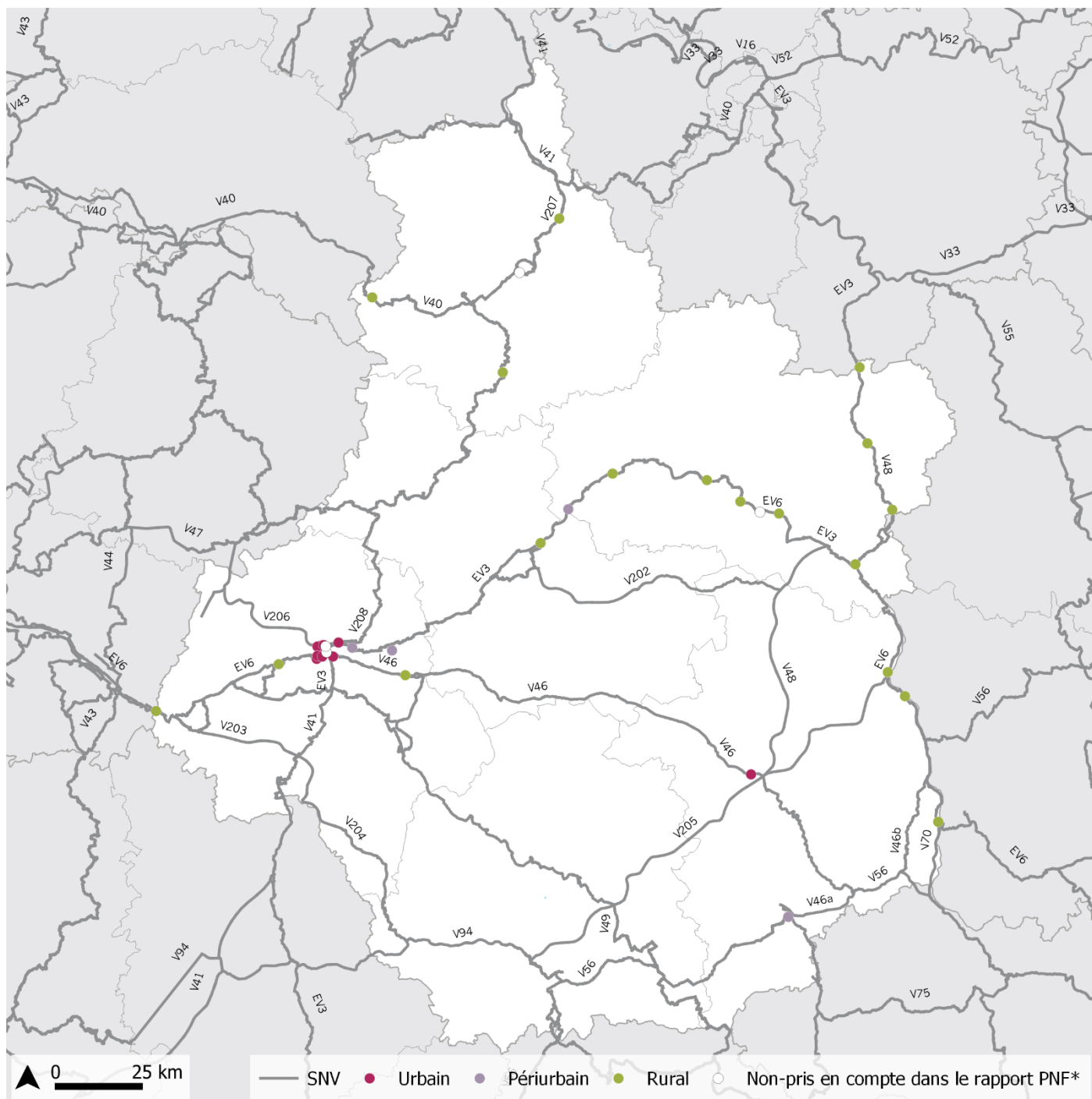
Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (45)

Communauté de Communes de la Châtre et Sainte-Sévère (36)

Fréquentation cyclable régionale

Répartition des compteurs

Compteurs partagés	2020 : 42	2019 : 32	2018 : 22
Compteurs analysés*	2020 : 38	2019 : non publié	2018 : 18
Compteurs analysés par milieu	● Urbain : 16	● Périurbain : 4	● Rural : 18
Compteurs sur les grands itinéraires	EuroVelo : 19	Schéma national (hors EuroVelo) : 9	



* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Compteurs utilisés pour l'analyse 2020 – Centre-Val de Loire

En Centre-Val de Loire, les données de 42 compteurs sont partagées sur la Plateforme nationale des fréquentations (PNF). 38 compteurs ont été retenus pour les analyses 2020*. Ces données sont partagées par 6 propriétaires. Près de la moitié des compteurs se trouvent sur La Loire à Vélo.

Liste des propriétaires et des compteurs

- Compteurs urbains : 16
- Compteurs périurbains : 4
- Compteurs ruraux : 18
- Compteurs non pris en compte dans le rapport de la PNF 2020* : 4

* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

CD28

- Saint-Christophe (RD145)
- Soulaire (RD19.2)
- Trizay-Coutretot-Saint-Serge (RD112.1)
- Mignières (Spir RD149.9)

CD37

- Amboise
- Bléré

CD45

- Beaugency
- Conflans-Sur-Loing
- Dammarie-Sur-Loing
- Nargis (Dordives)
- Ouvrouer-Les-Champs
- Saint-Aignan-Le-Jaillard
- Saint-Benoît-Sur-Loire
- Sully-Sur-Loire (Viaduc Du Sully)

CRT Centre-Val de Loire

- Tours
- Montlouis-Sur-Loire
- Briare
- Candes-Saint-Martin
- Couargues
- Courbouzon (Muides)
- Cuffy
- Mareau-Aux-Prés
- Saint-Satur
- Savonnières

Syndicat du Canal du Berry

- Bourges
- Saint-Amand-Montrond

Tours Métropole Val de Loire

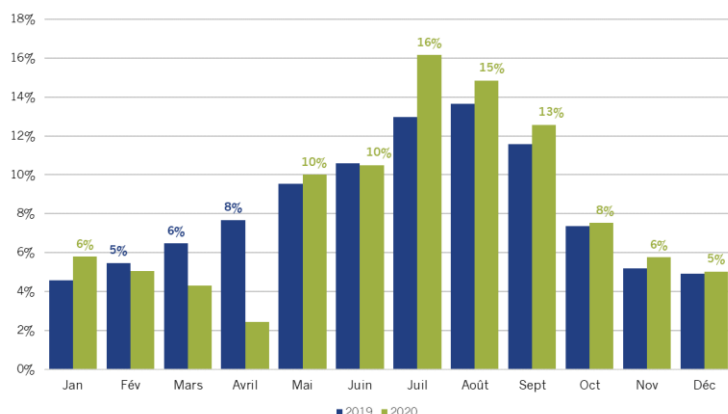
- Saint-Avertin (Cher À Vélo)
- Tours (Passerelle Saint-Symphorien)
- Tours (Pont Wilson Ouest)
- Tours (Pont Wilson Est)
- Tours (Pont Tramway)
- Tours (Pont Napoléon Ouest)
- Tours (Pont Napoléon Est)
- Tours (Pont Saint Sauveur Est)
- Tours (Pont Saint Sauveur Ouest)
- Tours (Pont Sanitas Est)
- Tours (Pont Sanitas Ouest)
- Tours (Pont Mirabeau Est)
- Tours (Pont Mirabeau Ouest)
- Tours (Observatoire)
- Saint-Pierre-Des-Corps (Quai De La Loire)
- Tours (Point O)

Analyse de la fréquentation cyclable

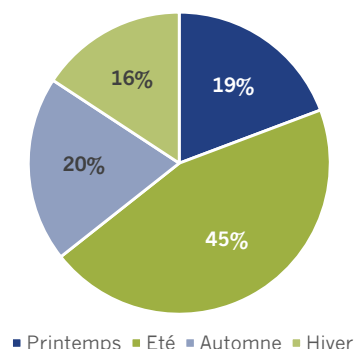
✓ Bilan 2020 : -4 % de passages de vélos par rapport à 2019

Hors confinements, la fréquentation 2020, en Centre-val de Loire, progresse de 8 % par rapport à 2019. Sur l'ensemble de l'année, le bilan est plus mitigé (-4 %), mais est à relativiser car 2019 était une excellente année pour le vélo en Centre-Val de Loire. La fréquentation est en moyenne de 217 passages par jour par compteur et varie de 415 passages en milieu urbain à 90 en milieu rural. La saisonnalité tend à s'étaler du printemps à l'automne. Néanmoins, la fréquentation journalière moyenne en juillet-août est deux fois plus importante (391) que le reste de l'année (181).

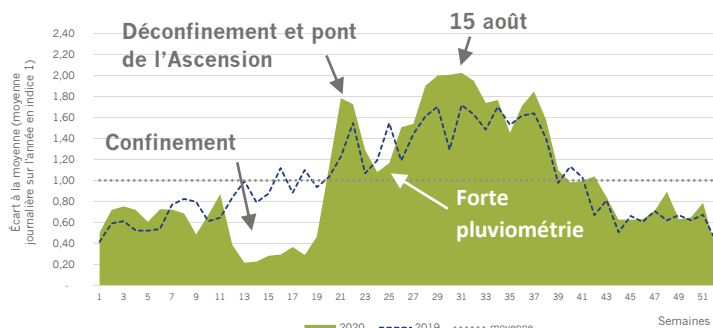
Répartition mensuelle des passages 2019 et 2020 (À échantillon comparable, base 23 compteurs – Centre-Val de Loire)



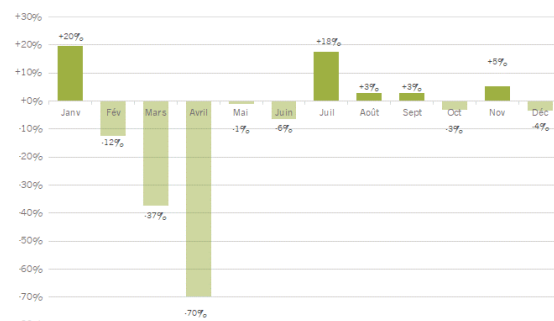
Répartition des passages 2020 par saison (Base 32 compteurs – Centre-Val de Loire)



Comparaison de la fréquentation journalière en 2019 et 2020 (À échantillon comparable, base 23 compteurs – Centre-Val de Loire)



Évolution du nombre de passages mensuels par rapport à 2019 (À échantillon comparable, base 23 compteurs – Centre-Val de Loire)



2 1 3 Palmarès des compteurs par type de milieu

Milieu	Propriétaire	Compteurs	Nb moyen de passages journaliers 2020
Sites urbains	Tours Métropole Val de Loire	Tours (Passerelle Saint-Symphorien)	1 079
	Tours Métropole Val de Loire	Tours (Pont Wilson - Est)	869
	Tours Métropole Val de Loire	Tours (Pont Wilson - Ouest)	545
Sites périurbains	CRT Centre-Val de Loire	Montlouis-sur-Loire	203
	CD 45	Beaugency	119
	CD 37	Amboise	95
Sites ruraux	CRT Centre-Val de Loire	Savonnières	247
	CD 37	Bléré	169
	CRT Centre-Val de Loire	Candes-Saint-Martin	154

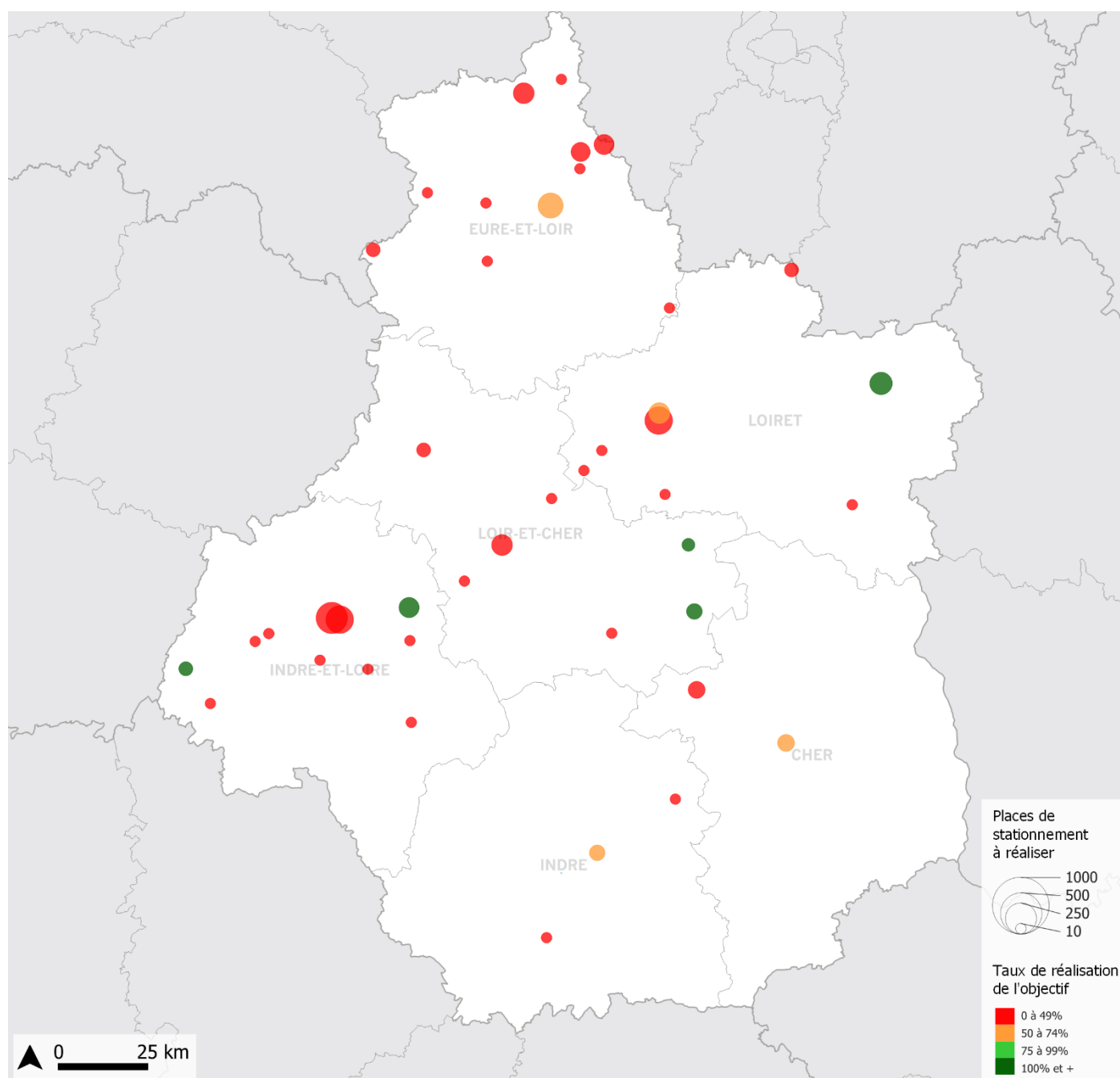
Le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire réalise une analyse basée sur ses propres compteurs et ceux des collectivités volontaires. Cette analyse est disponible sur le site Internet du CRT à l'adresse suivante : <https://tourisme-pro-centre-valdeloire.fr/download/cahier-statistique-2020/>.

Stationnements vélo sécurisés aux abords des gares

✓ **Bilan 2020 : 389 places de stationnement sécurisé déjà déployées, soit 22 % de l'objectif fixé par la LOM**

En région Centre-Val de Loire, 42 gares sont soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre du décret d'application introduit par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Au total, 1 747 places de stationnement sécurisé devront être déployées dans ces gares régionales avant le 1^{er} janvier 2024. Selon les données du ministère de la Transition écologique et de la SNCF pour l'année 2020, cet objectif serait atteint à environ 22 % en 2020, avec 389 places de stationnement déjà mises à disposition aux abords des gares du territoire. Ce cap fixé par la LOM constitue néanmoins un seuil minimum : Vélo & Territoires invite les régions à aller encore plus loin pour être au rendez-vous d'une France à vélo 2030.

Nombre de places de stationnements vélo sécurisés à réaliser et taux de réalisation par gare en 2020



Sources : Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports - SNCF

VÉLO & TERRITOIRES | ATLAS RÉGIONAL 2020 | Centre-Val de Loire

	Gares soumises à l'obligation d'équipement	Stationnements sécurisés existants en 2020	Stationnements sécurisés à atteindre avant 2024	Taux de réalisation
NATIONAL	1 133	42 488	90 485	47 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	42	389	1 747	22 %
Cher	2	20	80	25 %
Eure-et-Loir	11	72	430	17 %
Indre	3	20	50	40 %
Indre-et-Loire	11	92	592	16 %
Loiret	8	140	420	33 %
Loir-et-Cher	7	45	175	26 %

À noter :

- 1) Le nombre de places de stationnement sécurisées à atteindre pour chaque territoire correspond aux objectifs minimums fixés par le décret d'application introduit par la LOM, auxquels s'ajoutent les emplacements de stationnement déjà prévus par les collectivités dans leurs différents projets.
- 2) Ne sont recensés dans ces atlas que les stationnements dits « sécurisés », par opposition aux stationnements « libres » (arceaux, lices ou appui vélos). Au sens du décret d'application de la LOM, sont considérés comme sécurisés, les stationnements pour les vélos :
 - Qui comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
 - Qui bénéficient d'une surveillance humanisée, d'une vidéo-surveillance ou d'un système de fermeture sécurisée ;
 - Et qui sont situés dans un lieu couvert et éclairé.